

## **RAPPORT DU GOUVERNEMENT SUR LE POSTULAT NO 416 DE MONSIEUR LOIC DOBLER, DEPUTÉ (PS), INTITULÉ « LE JURA, PEUT-ÊTRE PAS LA SILICON VALLEY, MAIS À LA POINTE EN MATIÈRE MÉDICALE »**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Député-e-s,

Le postulat déposé soulève une question légitime concernant l'indépendance de la Suisse en matière de fournitures médicales. Cependant, il est essentiel de reconnaître les défis considérables que représente une telle ambition.

Premièrement, il est important de souligner que les produits médicaux, particulièrement ceux de haute technologie, nécessitent des investissements massifs en recherche et développement. Ces coûts, souvent exorbitants, ne sont pas faciles à supporter pour une économie de la taille de celle du canton du Jura, ni même pour la Suisse entière. Le développement d'une industrie médicale indépendante demanderait non seulement des ressources financières considérables, mais aussi une expertise étendue et diversifiée, que nous ne possédons pas dans tous les domaines.

De plus, de nombreux produits médicaux sont issus d'une industrie de masse où la Suisse, en raison de ses coûts de production élevés, n'est tout simplement pas compétitive face à des géants industriels comme ceux d'Asie. L'exemple des masques pendant la pandémie de COVID-19 en est une preuve évidente : malgré des efforts notables pour produire localement, il est apparu que nous ne pouvions rivaliser avec les producteurs asiatiques en termes de coûts et de volumes. Ce genre d'expérience nous montre qu'il est illusoire de penser pouvoir tout produire en Suisse à des coûts compétitifs.

Ceci étant dit, il est crucial de ne pas négliger les atouts spécifiques du canton du Jura. Notre région s'est concentrée sur le développement de produits à haute valeur ajoutée, où les compétences en microtechnique, particulièrement recherchées dans le domaine médical, font de nous un acteur clé. En effet, le Jura dispose de la plus forte concentration de sous-traitants médicaux en Suisse, ce qui témoigne de l'expertise et de la qualité des productions locales.

Le Jura ne peut donc pas chercher à concurrencer les grands centres industriels de production de masse. Toutefois, il peut exceller dans les niches de marché où l'innovation et la précision sont primordiales. En ce sens, notre positionnement stratégique au sein de l'industrie médicale est déjà fort, notamment grâce à notre collaboration avec la région bâloise. Cette synergie est d'ailleurs au cœur de notre 7<sup>e</sup> programme de développement économique, qui vise à renforcer la diversification économique du canton, en misant sur des collaborations fructueuses avec des acteurs majeurs du secteur pharmaceutique et médical.

Rappelons encore que la Confédération a pris plusieurs mesures durant et après la pandémie de COVID-19 pour renforcer son approvisionnement en dispositifs et matériaux médicaux, afin de faire face à des pénuries potentielles. Voici un aperçu des principales initiatives et actions mises en place.

### **1. Création de réserves stratégiques**

Réserves obligatoires : avant la pandémie, la Suisse disposait déjà de réserves obligatoires pour certains produits essentiels, comme les médicaments et les dispositifs médicaux. Cependant, face aux défis posés par la pandémie, la Confédération a renforcé ses réserves en élargissant la liste des produits concernés et en augmentant les stocks disponibles. Ces

réerves sont destinées à couvrir les besoins en cas de crise majeure ou de rupture d'approvisionnement.

## **2. Partenariats publics-privés**

Collaboration avec le secteur privé : la Confédération a établi des partenariats avec des entreprises privées pour garantir l'approvisionnement en matériel médical critique, notamment des masques, des respirateurs, et des équipements de protection individuelle (EPI). Ces collaborations ont permis d'accroître la production locale et de sécuriser l'importation de produits essentiels.

## **3. Centralisation de l'approvisionnement**

Gestion centralisée : pendant la pandémie, la Confédération a centralisé l'achat et la distribution de dispositifs médicaux, notamment pour les masques, les tests, et les vaccins. Cette centralisation a permis une meilleure coordination et une distribution plus équitable des ressources disponibles.

## **4. Adaptation de la législation**

Modifications législatives : pour faciliter l'approvisionnement en matériel médical, la Suisse a temporairement adapté sa législation, permettant par exemple une procédure d'approbation accélérée pour certains dispositifs médicaux et médicaments. Cela a également inclus l'assouplissement des normes d'importation pour faciliter l'accès à des produits provenant de nouveaux fournisseurs.

## **5. Coordination internationale**

Participation aux efforts internationaux : la Suisse a également renforcé sa coopération avec d'autres pays et organisations internationales pour s'assurer un accès privilégié aux dispositifs et matériaux médicaux. Cela inclut la participation à des initiatives comme l'OMS pour le partage des ressources et la coordination des réponses aux pénuries globales.

## **6. Révision des plans de préparation et de réponse**

Mise à jour des plans de pandémie : en réponse aux leçons tirées de la pandémie, la Suisse a revu et mis à jour ses plans de préparation et de réponse aux pandémies. Ces révisions englobent des stratégies spécifiques pour garantir la disponibilité des dispositifs médicaux et la gestion des stocks en cas de nouvelles crises sanitaires.

Ces mesures témoignent d'une prise de conscience accrue de la nécessité de garantir l'approvisionnement en dispositifs et matériaux médicaux essentiels, en renforçant la résilience face aux crises futures.

Rappelons encore que le Conseil fédéral a rejeté la création de chaînes de production alternatives comme le demandait la motion 20.3447 déposée au Conseil national en 2020 par Mme Sophie Michaud Gigon "Pour la mise en place d'une ligne de production alternative et activable durant une crise sanitaire". La mise en place de ces chaînes, qui comprendrait non seulement la production de matériel de protection, mais aussi l'approvisionnement et la constitution de stocks de matières premières, serait extrêmement coûteuse et inefficace. En outre, même en temps normal, il n'incombe pas à la Confédération de garantir la production de matériel de protection. La Confédération se procure le matériel de protection à titre subsidiaire, si les canaux d'acquisition habituels ne permettent pas de couvrir les besoins (art. 14, al. 1, ordonnance 3 COVID-19 [RS 818.101.24]) et le transmet aux cantons.

Autre exemple de la difficulté de s'acheminer vers l'indépendance quant à une sécurisation des chaînes d'approvisionnement et de constitution de stocks stratégiques est la mise en œuvre du postulat 20.3241. Ce postulat vise à améliorer l'autonomie de la Suisse face aux

crises sanitaires futures en renforçant les capacités nationales de production et en diversifiant les partenariats internationaux.

Le Conseil fédéral a reconnu l'importance de ce postulat 20.3241 et travaille activement à mettre en œuvre des mesures pour sécuriser les chaînes logistiques et maintenir un stock stratégique de produits critiques. Cela inclut la coopération avec des partenaires étrangers tout en soutenant les entreprises locales pour accroître la production domestique de médicaments et de matériel médical essentiel. Les entreprises suisses peinent toutefois à ce jour à ressentir concrètement les effets de la mise en œuvre de ce postulat.

Le canton du Jura a mis en place plusieurs initiatives pour diversifier son économie, en visant à soutenir l'innovation, attirer de nouveaux secteurs et renforcer l'attractivité de la région. Le 7<sup>e</sup> programme de développement économique est au cœur de cette stratégie et se concentre sur divers axes pour soutenir cette diversification. Voici quelques initiatives clés liées aux technologies médicales :

- **Medtech Congress** : cette manifestation, qui s'est tenue le 30 octobre dernier, est un événement axé sur l'industrie des technologies médicales. Ce congrès réunit des acteurs de l'industrie medtech, dont des entrepreneurs, chercheurs, investisseurs, et professionnels de la santé, pour explorer les avancées, opportunités et défis dans le domaine des technologies médicales. Il s'agit d'un forum où sont présentées des innovations en matière de dispositifs médicaux, diagnostics, et technologies de soins de santé. Il a réuni de nombreuses entreprises jurassiennes, suisses et internationales, mais également des startups, des centres de recherche, des hôpitaux et des hautes écoles. Près de 180 personnes ont pris part à cet événement qui vise également à renforcer les liens entre les régions, comme le partenariat entre le Jura et l'aire économique de Bâle et met en avant les ressources disponibles dans le Jura, telles que les infrastructures du *Switzerland Innovation Park Basel Area*.
- **DayOne Tech Jura**: programme d'accélération dédié aux startups medtech et qui fait partie de l'initiative de *Basel Area Business & Innovation*. Lancé au *Switzerland Innovation Park Basel Area* site Jura, ce programme a pour objectif d'accompagner les entreprises en phase initiale en leur offrant jusqu'à 100 000 francs en financement, ainsi que du mentorat et un accès à un écosystème de recherche et de production. Depuis sa création, le programme a accueilli plus de 23 entreprises dans différents domaines liés aux technologies de santé, contribuant ainsi à l'écosystème medtech de la région. Les entreprises sélectionnées bénéficient d'un accompagnement de 12 mois, incluant des services professionnels pour gérer des aspects cruciaux comme la réglementation et la propriété intellectuelle et ont l'opportunité de se connecter avec des instituts de recherche et des acteurs clés du Jura et de Bâle.
- **Pack "Développement de l'activité"** : ce soutien proposé par la Promotion économique cantonale est une aide financière destinée aux entreprises innovantes pour les aider à renforcer leur position sur le marché ou à mettre en œuvre une nouvelle stratégie de croissance. Il permet par exemple à une entreprise active dans le secteur horloger de mettre en œuvre une stratégie de diversification avec une prise en charge partielle de certains coûts (frais marketing, loyers, salaires) liés au déploiement de cette nouvelle stratégie. Le soutien est ouvert aux entreprises jurassiennes qui démontrent une innovation notable et s'alignent avec les thématiques d'innovation de la région, notamment au sein de l'écosystème du *Switzerland Innovation Park Basel Area*.

En conclusion, bien que l'idée d'une indépendance totale en matière de fournitures médicales soit louable, elle se heurte à des réalités économiques et industrielles qui ne peuvent être ignorées. Le Jura continuera de jouer un rôle essentiel en se concentrant sur ses forces

spécifiques, en collaboration avec ses partenaires, pour contribuer de manière significative au secteur médical suisse.

Le Gouvernement veillera également à confier à la délégation aux affaires fédérales le suivi de la mise en œuvre au niveau fédéral des différentes initiatives visant à renforcer l'indépendance de la Suisse en matière de fournitures médicales et ses éventuels effets pour le tissu économique local.

Au vu de ce qui précède, le Gouvernement considère avoir satisfait aux requêtes de ce postulat qui, en conséquence, peut être classé.

Nous vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, nos salutations les meilleures.

Delémont, le 26 novembre 2024

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme  
le chancelier d'Etat



Jean-Baptiste Maître